

Le 11.03.2025

À Monsieur Bessol, DASEN des Bouches-du-Rhône,

Objet : Temps d'échange sur les nouveaux programmes

Monsieur,

Nous identifions dans plusieurs circonscriptions des injonctions d'IEN appelant les Professeurs des Ecoles à participer à des temps d'échange sur les nouveaux programmes. S'il nous paraît nécessaire que les collègues disposent de temps communs pour s'approprier ces nouveaux programmes, la question du cadre des obligations réglementaires de services dans lequel s'effectue cette formation pose question.

Dans les injonctions qui sont parvenues aux collègues sont évoquées la journée de solidarité 2024-2025 ou 2025-2026, les 108h, des mercredis matin ou encore des soirées, avec des tableaux à remplir.

Concernant les 108h, elles sont déjà largement utilisées, notamment à cette période de l'année où les heures sont souvent déjà effectuées et ou prévues. De la même manière, la journée de solidarité a souvent également donné lieu à des concertations d'école. Inimaginable pour nous d'un point de vue réglementaire que la journée de solidarité de l'an prochain soit préemptée. Enfin, les 18h de formation pédagogique incluses dans les 108h font l'objet d'une programmation arrêtée depuis le mois de septembre et bien souvent, nous constatons que le droit à la formation continue est largement bafoué.

Nous nous interrogeons également sur la pertinence de demander à des enseignants de cycle 3 de participer à ces temps d'appropriations sur les programmes du cycle 1.

Nous souhaitons donc que vous preniez en compte ce que nous venons d'exprimer, en proposant par exemple à l'échelle du département, et exceptionnellement au regard du calendrier contraint, la possibilité d'une journée banalisée sur temps de classe d'ici la fin de l'année scolaire pour cet échange sur les programmes. Nous restons collectivement à votre disposition pour ce dialogue.

Les Organisations signataires : FSU-Snuipp13, SE-UNSA, Snudi-FO, CGT-Education